

OCTOBRE 2013

LIVRET
D'INFORMATION

CARTES BANCAIRES sans contact



DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CARTES sans contact

Une nouvelle
façon de payer.

SPÉCIALEMENT
CONÇUES POUR VOUS.



BON À SAVOIR

Les cartes bancaires sans contact ont une double fonctionnalité : le paiement/retrait classique et le paiement sans contact. Elles bénéficient des mêmes assurances et assistances ⁽¹⁾ que les cartes bancaires Société Générale classiques.

⁽¹⁾ Selon les dispositions contractuelles prévues dans les notices d'information présentées dans les guides pratiques des cartes Visa, Visa Premier, MasterCard, Gold MasterCard, Visa Infinite, Visa Business et Visa Gold Business.



Les numéros

UTILES ET INDISPENSABLES



Pour profiter pleinement de votre carte et de ses services, voici tous les numéros importants :

Perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte :
Blocage 24h /24 - 7j /7

EN FRANCE OU DEPUIS L'ÉTRANGER
+33 (0)9 69 39 77 77⁽¹⁾

Fonctionnement
de votre carte

EN FRANCE OU DEPUIS L'ÉTRANGER
+33 (0)9 69 39 33 39⁽¹⁾

(1) Appel non surtaxé.

Les avantages

PAYER N'A JAMAIS ÉTÉ
AUSSI RAPIDE



Votre carte est dotée de la fonctionnalité de paiement sans contact conçue pour régler très rapidement vos achats du quotidien inférieurs à 20 euros. Simple et pratique, cette façon innovante de payer vous affranchit de la saisie de votre code secret.



Présentez votre carte, c'est réglé !



Le paiement sans contact est basé sur des échanges de très courtes distances entre la carte bancaire et un lecteur spécial, connecté ou intégré au terminal de paiement électronique du commerçant.

Boulangerie, presse, pharmacie, restauration rapide, grande surface... ne cherchez plus votre monnaie et ne perdez plus votre temps dans les files d'attente. Présentez votre carte devant le lecteur, c'est réglé!



CONCRÈTEMENT COMMENT ÇA MARCHE ?





Le commerçant doit être équipé d'un terminal de paiement disposant d'un lecteur sans contact. Au moment de régler votre achat, vous présentez simplement votre carte devant le lecteur sans avoir à l'insérer dans le terminal de paiement ni à saisir votre code secret; un signal

lumineux d'authentification s'affiche et la transaction est validée. Le procédé est sécurisé: votre carte bancaire ne quitte jamais votre main. Les transactions portent sur des montants allant jusqu'à 20 euros (habituellement réglés en espèces).



1
Présentez votre carte devant le lecteur



2
Lumière verte + bip : transaction effectuée



3
Récupérez votre facturette

BON À SAVOIR

Pour des raisons de sécurité, il peut vous être demandé de façon aléatoire d'insérer votre carte dans le terminal de paiement du commerçant et de saisir votre code secret, même pour des montants inférieurs à 20 euros.

Première utilisation



Pour activer la fonctionnalité de paiement sans contact, la première utilisation doit se faire en mode “contact”, avec insertion de la carte dans un terminal de paiement

ou dans un Distributeur de Billets puis saisie de votre code secret. Vous pourrez ensuite payer sans contact pour les achats inférieurs ou égaux à 20 euros.



Avec cette signalétique chez un commerçant, vous pouvez payer sans contact... tout simplement !

BON À SAVOIR

Votre carte bancaire sans contact[®] peut être utilisée de façon traditionnelle pour tous les achats, en l'insérant dans le terminal de paiement du commerçant et en composant votre code secret.



Des questions ?

))) **Puis-je utiliser ma carte bancaire sans contact partout ?**

Pour les paiements en mode sans contact, elle s'utilise chez tous les commerçants en France et à l'étranger, sous réserve que le commerçant soit équipé du terminal adéquat.

Pour tout autre paiement et les retraits, elle s'utilise exactement de la même manière qu'une carte bancaire classique avec insertion de la carte et saisie du code secret.

))) **Et si je ne souhaite pas payer sans contact ?**

Vous avez le choix. Le paiement sans contact n'est pas imposé. Vous pouvez donc valider un paiement inférieur ou égal à 20 euros en insérant votre carte dans le terminal de paiement et en saisissant votre code secret.

))) **Le paiement sans contact est-il plus cher ?**

Non. Vous n'aurez pas de surcoût associé à un achat réglé par paiement sans contact.

))) **Comment suivre l'historique de mes paiements sans contact ?**

Tous les achats, qu'ils soient réglés en mode sans contact ou en mode "contact", sont présentés sur votre relevé de compte ou relevé de carte.

))) **Existe-t-il un risque d'être débité d'un mauvais montant si je passe ma carte plusieurs fois ou la présente trop longtemps devant le lecteur ?**

Le terminal de paiement n'enregistre qu'un seul paiement à la fois. Vous ne pouvez donc pas être débité plusieurs fois pour un même achat.

))) **Cette fonctionnalité est-elle compatible avec les différentes options de ma carte ?**

Le Choix du code secret, l'option Crédit, le choix du débit, l'option e-Carte Bleue et 3 modèles de cartes Collection découverte sont compatibles avec le sans contact.



))) **Comment m'assurer que l'opération s'est bien déroulée ?**

Plusieurs éléments le montrent :

- des signaux lumineux s'allument sur le terminal de paiement ;
- le terminal émet un signal sonore ;
- une facturette peut vous être remise par le commerçant.

))) **Est-ce que je risque de payer sans le vouloir, si je passe trop près d'un terminal de paiement équipé en sans contact ?**

Non. Pour qu'un terminal de paiement enregistre une transaction en mode sans contact, le commerçant doit avoir saisi au préalable le montant correspondant à l'achat que vous effectuez et vous devez présenter votre carte devant le lecteur, à quelques millimètres.

))) **Que faire en cas de perte ou de vol de ma carte ?**

Comme pour n'importe quelle carte, il faut bien entendu mettre votre carte immédiatement en opposition.

))) **Que faire en cas d'utilisation frauduleuse de ma carte suite à une perte ou un vol ?**

Vous devez contester immédiatement l'opération que vous n'avez pas effectuée, par téléphone, puis par écrit, auprès de votre agence.



particuliers.societegenerale.fr
professionnels.societegenerale.fr



Banque & Assurances

Société Générale S.A. au capital de 998 320 373,75 EUR. Siège social à Paris, 29 bd Haussmann 75009 Paris – 552 120 222 R.C.S. Paris. Représentée par Le Directeur des Instruments de Paiement - GTPS/GPS/PPC, 75886 Paris Cedex 18 – Réf. (C) 711495
Photos: Getty – Studio Société Générale +33 (0)1 42 14 27 05 – 02/2013



Société Générale adhère à Ecofolio et participe au financement du recyclage des papiers. Ce document a été conçu par Société Générale dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement et imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.